



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## électricité

Question écrite n° 39900

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué aux personnes âgées sur les mesures de délestage électrique pratiquées durant les périodes estivales par EDF-GDF rendues nécessaires par le phénomène de réchauffement des centrales nucléaires. Chaque année, une liste d'établissements prioritaires n'entrant pas dans le champ d'application de ces mesures de restrictions électriques est arrêtée par les préfets. Or, il semble que les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ne fassent pas partie de ces listes. Dans le même temps et paradoxalement, il est demandé aux maisons de retraite de s'équiper de systèmes de climatisation. Dans le Gard, on dénombre près de quatre-vingts maisons de retraite qui sont concernées par ces délestages électriques. Au regard de ces éléments et compte tenu des enjeux sanitaires de ce dossier, il lui demande lui préciser s'il entend proposer aux préfets de compléter cette liste d'établissements prioritaires afin d'assurer aux résidents de maisons de retraite les conditions de confort sanitaire optimales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39900

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 2004, page 3785